

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 25 novembre 2021</b>	<b>N° 2021-616</b>

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre  
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre  
M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre  
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre  
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre  
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre  
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre  
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre  
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 25 novembre 2021</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de la DG Valorisation du territoire</b>	<b><i>N° 2021-616</i></b>

---

**Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc - Projet d'Opération d'aménagement Bordeaux Aéroparc-Aéroport - Déclaration de projet - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme - Clôture de la concertation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. Rappel sur le projet soumis à la concertation**

**1.1 Objet de la concertation et localisation**

La concertation préalable du Code de l'urbanisme porte sur **la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) dans le cadre de la déclaration de projet « Bordeaux Aéroparc-Aéroport »**.

Le périmètre de la mise en compatibilité du PLU (2 500 ha) correspond à celui du projet d'opération d'aménagement Bordeaux Aéroparc-Aéroport situé à cheval sur les communes du Haillan, Mérignac et Saint-Médard-en-Jalles.

**1.2 Contexte du projet Bordeaux Aéroparc-Aéroport**

Actée par voie de délibération en septembre 2015, l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc figure parmi les territoires prioritaires de développement économique de Bordeaux Métropole.

L'OIM Bordeaux Aéroparc répond à un objectif de gouvernance partenariale et sera mis en œuvre par différents projets appelés à devenir des Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM). La première sera le projet nommé « Bordeaux Aéroparc-Aéroport » (B2A).

Le projet d'opération d'aménagement Bordeaux Aéroport Aéroparc a donné lieu à une concertation préalable dont le bilan a été adopté par délibération du 29 novembre 2019.

Le parti d'aménagement qui en résulte garanti **un équilibre entre développement économique et la préservation des enjeux environnementaux majeurs**.

**1.3 Justification et objectifs de la mise en compatibilité du document d'urbanisme**

La mise en œuvre opérationnelle du projet retenu nécessite de faire évoluer le PLU en vigueur. Compte tenu de son parti d'aménagement plus restrictif que le PLU en vigueur, ceci pourra être effectué par une procédure de mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet.

Les objectifs de la mise en compatibilité :

- **Mettre en œuvre la stratégie environnementale et garantir la séquence Eviter-réduire-compenser-accompagner (ERC-A).**
- **Mettre en œuvre la stratégie mobilité.**
- **Améliorer le cadre de vie des usagers.**
- **Lever des dispositions du règlement applicables dans le périmètre de projet.**

Les évolutions resteront limitées et contenues dans l'économie générale du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU 3.1.

## **2. Rappel des modalités et du déroulement de la concertation**

La délibération n°2021-98 du 18 mars 2021 a approuvé l'ouverture d'une concertation règlementée concernant la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration de projet « Bordeaux Aéroport-Aéroport ».

Elle s'est ouverte le 2 avril 2021, et a été clôturée le 16 septembre 2021. Elle avait pour but de porter à la connaissance des résidents, salariés et ensemble des usagers du secteur ainsi que toute personne intéressée, les objectifs de la mise en compatibilité du PLU dans le cadre du projet « Bordeaux Aéroport-Aéroport » et de les associer à son élaboration.

Les modalités de concertation qui ont été définies par la délibération du 18 mars 2021 étaient les suivantes :

- la mise à disposition du public d'un dossier de concertation composé, à minima, d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, d'un plan de situation, du périmètre de la mise en compatibilité et un registre permettant de consigner les observations du public. Un exemplaire du dossier a été déposé en mairie de Mérignac, en mairie du Haillan, en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, et à Bordeaux Métropole (Pôle territorial Ouest au Haillan, et à l'immeuble Laure Gatet à Bordeaux).
- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de Bordeaux Métropole dédié à la participation, à l'adresse <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.
- Le porter à connaissance du public des dates d'ouverture et de clôture de la concertation par voie de la presse ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole à minima 7 jours avant l'ouverture et la clôture effective de la concertation.
- L'affichage de la délibération d'ouverture de la concertation, des avis d'ouverture et de clôture en mairie de Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles ainsi qu'au Pôle territorial Ouest et à l'hôtel métropolitain.
- L'organisation d'une réunion publique, au moins.

La concertation s'est déroulée suivant les modalités ainsi préalablement définies, les objectifs de la mise en compatibilité inchangés depuis l'ouverture de la concertation.

Ont été versés aux dossiers papiers et numériques de concertation, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole et dans les registres mis à disposition du public :

- la délibération n°2021-98 du 18 mars 2021,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la mise en compatibilité du PLU,
- l'avis d'ouverture de la concertation,

- une notice explicative,
- un registre de concertation,
- des annexes.

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, une réunion publique a été organisée le 23 juin 2021 à 17h30 au Pôle territorial Ouest au Haillan pour permettre au public de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

L'information sur les dates et le déroulement de la concertation a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération du 18 mars 2021 et détaillée en annexe.

### **3. Les contributions du public**

#### **3.1 Analyse quantitative**

Il convient de noter la participation suivante du public avec :

- 27 personnes ayant participé à la réunion publique du 23 juin 2021 ;
- 7 avis et 0 réactions sur le registre mis en ligne sur le site de la participation émanant de 7 participants distincts ;
- Aucune contribution sur les registres en mairie de Mérignac, du Haillan, de Saint-Médard-en-Jalles, de l'immeuble Laure Gatet ou du Pôle territorial Ouest.

#### **3.2 Analyse qualitative**

Le bilan exhaustif de la concertation est joint en annexe de la présente délibération. Celui-ci s'attache à présenter les modalités matérielles d'information et d'association du public. Il vise également à restituer les contributions des participants qui ont été recueillies sous forme d'avis, d'observations ou de questions, exprimées oralement ou par écrit tout au long de cette concertation.

A titre indicatif, les principales thématiques mises en exergue par le bilan après analyse des avis recueillis auprès des participants sont les suivantes :

- L'opportunité du projet au regard de la problématique d'artificialisation des sols et du potentiel de réhabilitation des friches sur la métropole. Le public s'est également questionné sur la pertinence de concentration des activités sur un seul et même territoire.
- L'enjeu de mobilité apparaît central, notamment concernant la congestion et l'accès à l'Aéroparc depuis les communes voisines. Le public plébiscite le développement d'alternatives à l'automobile : réhabilitation d'anciens chemins ruraux, un réseau cyclable maillé, la compétitivité des transports en commun, des aménagements pour favoriser et sécuriser les deux roues motorisées, une politique de stationnement (le paiement du stationnement sur le domaine public et la mutualisation des parkings) ...
- L'enjeu environnemental et hydraulique (gestion des eaux pluviales) est également prégnant pour les participants à la concertation, notamment avec une exigence concernant les moyens mis en œuvre pour garantir la stratégie environnementale du projet. Le public encourage à la mixité d'activités qui soient en faveur du développement durable et de l'économie circulaire (agriculture urbaine, valorisation des déchets).
- Concernant le cadre de vie, la protection contre les nuisances de l'aéroport est une demande.

Les réponses apportées par Bordeaux Métropole à ces contributions sont dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

### **4. Les mesures mises en place pour tenir compte des enseignements de la**

## **concertation**

De manière générale, les contributions du public n'ont pas porté spécifiquement sur les objectifs de la mise en compatibilité mais sur le projet Bordeaux Aéroparc-Aéroport dont la concertation a eu lieu en 2019.

Les objectifs de la mise en compatibilité n'ont pas été remis en cause et sont partagés par les contributeurs.

Les contributions portent majoritairement sur des inquiétudes liées à la mobilité sur la zone et l'accès de l'Aéroparc au regard du développement en cours et à venir et au vu des problématiques de mobilité actuelles. Ce volet est traité dans le projet Bordeaux Aéroparc-Aéroport. Les contributions apportées sur cette thématique viennent conforter les stratégies de mobilité et environnementale dans la mesure où les contributions suggèrent de poursuivre les aménagements en faveur des modes actifs notamment cyclables ainsi que des transports en commun.

Sur le volet environnemental, les contributions confortent l'objectif de protection et de mise en valeur. La mise en compatibilité PLU est à ce titre un véritable engagement de Bordeaux Métropole pour garantir, par un outil réglementaire, la stratégie environnementale du projet et limiter l'artificialisation des sols.

Au regard de contributions, Bordeaux Métropole intégrera des règles prescriptives relatives à la fois aux normes quantitatives par un abaissement de l'indice de stationnement dans les secteurs à proximité de lignes de transports en commun structurantes (tram A et extension) et aux normes qualitatives avec l'intégration de 50 % du stationnement au bâti et un traitement poreux et végétalisé des stationnements extérieurs.

Au niveau de la programmation, des participants ont proposé de développer de l'agriculture urbaine. Bordeaux Métropole sanctuarisera des espaces actuellement utilisés pour une activité agricole (fauche et du pâturage ovin). Pour préserver cette activité tout en protégeant les qualités paysagères et écologiques de ces espaces, les emprises bâties vont être limitées à des installations pour répondre aux besoins d'activités agricoles, de loisirs et des aménagements paysagers.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment son article L300-1 et ses articles L103-2 et suivants, L.153-54 et suivants,

**VU** le code de l'environnement et notamment l'article L.126-1,

**VU** le Plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole en vigueur,

**VU** la délibération n°2015-0495 du 25 septembre 2015 relative à la création de l'OIM Bordeaux Aéroparc,

**VU** la délibération n°2019-277 du 24 mai 2019 relative à l'ouverture de la concertation sur le projet Bordeaux Aéroparc-Aéroport,

**VU** la délibération n°2019-660 du 29 novembre 2019 relative au bilan de la concertation sur le projet Bordeaux Aéroparc-Aéroport,

**VU** la délibération n°2021-98 du 18 mars 2021 relative à l'ouverture à la concertation sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme dans le cadre de la déclaration de projet Bordeaux Aéroparc-Aéroport,

**VU** le dossier de concertation, toujours consultable sur le site internet de la participation à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt général du projet Bordeaux Aéroparc-Aéroport,

**CONSIDERANT** que le PLU en vigueur nécessite d'évoluer pour permettre la réalisation du projet Bordeaux Aéroparc-Aéroport dans le cadre d'une procédure de mise en compatibilité,

**CONSIDERANT QUE** la concertation organisée par Bordeaux Métropole s'est déroulée conformément aux modalités définies dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des observations ne remet pas en cause les objectifs portés par la procédure de mise en compatibilité du PLU,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation présenté dans le document ci-annexé.

**Article 2** : de charger Monsieur le président de l'exécution de la présente délibération, et à prendre toutes les décisions nécessaires à la poursuite de la procédure de déclaration de projet avec la mise en compatibilité du PLU.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur RIVIERES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>2 DÉCEMBRE 2021</b>	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT